



Couple mixte - Comment déclarer ses revenus

Par **marcosyo**, le **14/05/2023** à **00:11**

Bonjour,

J'ai ma résidence fiscale en France mais mon épouse habite en Inde depuis Mai 2022. Nous avons tous les deux nationalité indiennes et nous sommes mariés en Inde en 2020. Il n'y a pas de contrat de mariage mais en Inde le régime d'office est "séparation de biens".

Il paraît qu'on est désormais un couple mixte (je suis fiscalement résident en France avec mes intérêts économiques en France alors que mon épouse ne réside pas en France)

D'après cet article d'impôt :

<https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/mon-conjoint-est-letranger-comment-vais-je-declarer-nos-revenus>

Mon épouse devrait déclarer ses revenus de source française auprès des services des non-résidents seulement si on était sous un régime de séparation de biens et séparés de corps alors qu'on n'est pas en séparation de corps car on habite ensemble quand je voyage en Inde (pendant 4-5 mois par an).

Donc, vu qu'on n'est pas séparé de corps, on fait une déclaration ensemble avec mes revenus mondiaux et ses revenus de source française ? Est-ce que ma compréhension est correcte ?

Par **Visiteur**, le **15/05/2023** à **07:45**

BONJOUR

Je transfère votre sujet dans le forum adéquat.

Vous pouvez essayer de contacter le centre des impôts des non-résidents.